



**FORUM DES MINISTRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL
RENCONTRE DES MINISTRES FPT
MARDI ET MERCREDI, 7 ET 8 JUILLET 2015**

**ENDROIT : HÔTEL LE BONNE ENTENTE
QUÉBEC (QUÉBEC)**

ORDRE DU JOUR

MARDI 7 JUILLET- ACCUEIL

17 h 30 – 21 h 00	Accueil des délégués Dîner privé des ministres FPT	Musée des Beaux-Arts de Québec
-------------------	---	-----------------------------------

MERCREDI 8 JUILLET – RENCONTRE DES MINISTRES FPT

Heure	Point à l'ordre du jour	Direction	Salle
7 h 30 – 8 h 25	Petit déjeuner des délégués Petit déjeuner privé des ministres et des sous-ministres FPT		Monte Cristo L'original Cliche
8 h 25 – 8 h 45	Photo officielle		Lemelin
8 h 45 – 9 h 00	Discours d'ouverture des coprésidents <ul style="list-style-type: none"> • Examen et approbation de l'ordre du jour • Approbation du document de la décision de la rencontre du 21 novembre 2014 	Québec / EDSC	Lemelin
9 h 00 – 10 h 00	Apprentissage <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation • Engagement des employeurs 	Colombie Britannique / EDSC	Lemelin
10 h 00 – 10 h 15	Pause santé		

10 h 15 – 11 h 00	Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu sur les initiatives PT et fédérales • Compte rendu sur la mise en œuvre du plan d'action FPT pour la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger – au-delà de 2015 	Tous Nouvelle-Écosse / EDSC	Lemelin
11 h 00 – 12 h 00	Information sur le marché du travail <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Inventaire IMT 	Saskatchewan / EDSC	Lemelin
12 h 00 – 13 h 30	Repas du midi de tous les délégués Repas du midi privé des ministres et sous-ministres <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} révision de la version préliminaire du communiqué de presse 		Monte Cristo L'original Cliche
13 h 30 – 14 h 00	Fonds canadien pour l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre • Pratiques exemplaires • Compte rendu de l'examen de la deuxième année 	Ontario / EDSC	Lemelin
14 h 00 – 14 h 30	Approbation du communiqué de presse	Québec / EDSC	Lemelin
14 h 30 – 14 h 45	Mot de la fin	Québec / EDSC	Lemelin
14 h 45 – 15 h 00	Pause santé		
15 h 00 – 15 h 45	Conférence de presse	Québec / EDSC	Thériault

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux agissent afin d'améliorer le développement des compétences et le marché du travail dans une optique de croissance économique



Québec (Québec), le 8 juillet 2015 – Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail ont convenu aujourd'hui de continuer de prendre des mesures ambitieuses afin d'améliorer les possibilités économiques pour les Canadiennes et les Canadiens. Ces mesures comprennent :

- la création d'un Conseil de l'information sur le marché du travail;
- l'accélération de l'harmonisation de la formation d'apprentissage pour les métiers désignés Sceau rouge;
- la collaboration avec les organismes réglementaires afin d'accélérer le processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'international.

Ces discussions se sont tenues dans le cadre de la rencontre du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), co-présidé par Sam Hamad, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, et Pierre Poilievre, ministre fédéral de l'Emploi et du Développement social.

« Notre gouvernement crée des emplois grâce aux baisses d'impôts, à la formation et au commerce. L'équilibre budgétaire permet d'atteindre ces objectifs. À Québec, le Forum des ministres du marché du travail s'est accordé sur la nécessité d'accélérer et de rendre plus équitable le processus de reconnaissance des titres de compétence pour les nouveaux arrivants, sur l'accélération de l'harmonisation de l'apprentissage, et l'amélioration de la formation à l'emploi. Ces travaux continueront à créer des emplois, de la croissance et de la prospérité à long terme. »

- L'honorable Pierre Poilievre, Ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada, co-président du FMMT.

« Les provinces et les territoires jouent un rôle central pour s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens acquièrent les compétences nécessaires pour réussir dans le contexte économique actuel. Ils assurent la prestation de programmes et services essentiels dont les personnes ont besoin pour améliorer leurs compétences et participer pleinement au marché du travail. Notre objectif est de garantir que tous puissent profiter d'un avenir meilleur et je suis confiant, en tant que co-président, que nos discussions et la mise en commun de nos expertises porteront leurs fruits à cet égard. »

- Sam Hamad, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, co-président du FMMT. Les ministres se sont entendus pour travailler ensemble sur plusieurs enjeux importants relatifs au marché du travail, notamment :

L'information sur le marché du travail

Reconnaissant l'importance cruciale de posséder une information sur le marché du travail (IMT) à jour, complète, fiable, et facilement accessible pour définir les besoins du marché du travail et continuer d'y répondre, les ministres ont approuvé la création d'un nouveau Conseil de l'IMT et d'un Comité consultatif pancanadien

d'intervenants, dans le cadre desquels les gouvernements travailleront en concertation avec les intervenants pour veiller à ce que tous les Canadiennes et Canadiens – étudiants, entreprises, travailleurs et formateurs – aient accès à l'information objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Après l'approbation d'un plan d'affaires par les ministres, cette initiative s'ajoutera aux activités existantes partout au pays en matière d'IMT. Le Conseil veillera à ce que l'information soit complète, réponde aux normes reconnues et reflète les réalités et les besoins des marchés du travail locaux. De plus, il appuiera la création et la promotion d'une nouvelle plateforme collaborative de diffusion d'IMT.

Apprentissage

Les systèmes d'apprentissage des provinces et des territoires assurent la formation des travailleurs qualifiés nécessaires à l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Les ministres ont salué les progrès importants réalisés en matière d'harmonisation de l'apprentissage et de la formation des métiers désignés Sceau Rouge¹. Ils annoncent que les dix premiers métiers seront harmonisés d'ici septembre 2016 dans la majorité des provinces et territoires. Poursuivant sur cette lancée, les ministres ont annoncé un nouvel objectif ambitieux: harmoniser 30 métiers désignés Sceau Rouge dans la majorité des provinces et des territoires d'ici 2020 (à l'extérieur du Québec). Dans le cadre de ce plan, les provinces et territoires et le gouvernement fédéral collaboreront avec l'industrie pour harmoniser la formation de deux tiers des apprentis dans des métiers désignés Sceau Rouge d'ici 2017.

Par ailleurs, les ministres ont aussi convenu aujourd'hui de collaborer afin d'accroître la participation des employeurs à l'apprentissage. La collaboration s'articulera autour des axes suivants: l'amélioration de la complémentarité et de la coordination des programmes; l'utilisation optimale des ressources et des expériences des gouvernements; et l'échange d'information et de pratiques exemplaires.

Reconnaissance des qualifications

Les ministres ont souligné les efforts accomplis dans le contexte du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger² pour que les travailleurs formés à l'international obtiennent une réponse en moins d'un an quant à la reconnaissance de leurs qualifications. Tout en reconnaissant que les travailleurs obtiennent généralement une réponse plus rapide, les ministres se sont engagés à travailler avec les organismes de réglementation pour établir des échéanciers plus ambitieux. Le gouvernement du Canada s'est engagé à continuer à appuyer cette initiative afin de faire en sorte que les qualifications soient reconnues plus rapidement, et ce, dans le cadre d'un processus juste. Les ministres se sont également entendus pour accélérer l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivant en leur fournissant de l'information qui leur permettra de prendre des décisions plus éclairées et une évaluation des compétences avant leur arrivée.

Subvention canadienne pour l'emploi

Les gouvernements reconnaissent l'importance de la participation des employeurs aux systèmes de formation afin d'améliorer les marchés du travail. En tenant aux systèmes de formation afin d'améliorer les marchés du travail. En tenant compte des paramètres pancanadiens de la Subvention canadienne pour l'emploi, les provinces et les territoires ont conçu des programmes répondant aux besoins locaux et régionaux de leurs marchés du travail. La Subvention canadienne pour l'emploi en est à sa deuxième année de mise en œuvre et les ministres ont eu l'occasion de constater les progrès réalisés jusqu'à maintenant.

Ils ont aussi confirmé leur engagement à réaliser une évaluation formelle de la Subvention après sa première année de mise en œuvre et ont réitéré leur intention de voir un rapport sur la question déposé au FMMT en décembre 2015. Ce rapport permettra d'évaluer si la Subvention atteint ses objectifs et si des changements aux paramètres du programme s'imposent. Puisqu'il ne participe pas à la Subvention canadienne pour l'emploi, le Québec a profité de l'occasion pour expliquer comment il utilise le transfert de fonds au titre du Fonds canadien pour l'emploi afin d'appuyer la mise en œuvre de son modèle de services publics d'emploi et de formation, faisant ainsi en sorte que la main-d'œuvre possède les compétences nécessaires pour trouver un emploi.

Au sujet du Forum

Établi en 1983, le FMMT est un forum intergouvernemental dont la vocation est de renforcer la collaboration sur les priorités du marché du travail des provinces, des territoires et du Canada.

- 30 -

Ce communiqué est également offert en médias substitués, sur demande.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Maria Enriquez	David McKeown
Attachée de presse adjointe	Direction des communications
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
418 43-4810	418 646-0425, poste 61087
Aaron Bell	Bureau des relations avec les médias
Attaché de presse	Emploi et Développement social Canada
Cabinet du ministre de l'Emploi et du Développement social	819 994-5559
819 994-2482	

1- Compte tenu du caractère unique de son système d'apprentissage, le Québec participe à titre d'observateur aux efforts d'harmonisation de l'apprentissage

2- Même si le gouvernement du Québec n'a pas appuyé le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, il en reconnaît les principes et contribue à ses travaux dans le respect de ses compétences exclusives en matière d'intégration des immigrants en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

LIENS VERS LES PARTENAIRES DU FMMT

Date de modification : 2011-2-22
Déclaration de confidentialité | Web Design by Pixelera